

Québec, le 27 mars 2012

Madame Anik Montminy  
Directrice  
Cabinet du Leader parlementaire  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec, (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Conformément à l'article 64.8 du Règlement de l'Assemblée nationale, je vous fais parvenir la réponse à la pétition déposée par la députée d'Iberville, le 22 février 2012, concernant le financement des organismes communautaires Famille.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le directeur,



Claude-Éric Gagné

DE : Madame Yolande James  
Ministre de la Famille

DATE : Le 27 mars 2012

---

**Objet : Dépôt par la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec d'une pétition réclamant la consolidation des organismes existants et une hausse du soutien financier aux organismes communautaires Famille**

---

Le 22 février 2012, une pétition de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) et de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée d'Iberville et porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille, madame Marie Bouillé.

Les pétitionnaires avancent principalement que les organismes communautaires Famille (OCF) ne reçoivent pas les subventions nécessaires pour répondre aux besoins des familles et que les subventions qui leur sont versées par le ministère de la Famille et des Aînés sont nettement inférieures à celles versées par d'autres ministères aux autres organismes communautaires.

Les signataires de cette pétition et les deux organismes qui l'appuient réclament au gouvernement du Québec une hausse du soutien financier aux OCF. Plus précisément, ils demandent à la ministre de la Famille et au ministre des Finances d'injecter, dans le budget 2012-2013, une somme récurrente de 5,6 millions de dollars pour la consolidation des OCF.

En réponse à la demande :

Les OCF sont une référence pour les familles, une ressource vers laquelle elles se dirigent tout naturellement. Les services qui y sont offerts sont nombreux et permettent de soutenir environ 100 000 familles chaque année.

Les OCF sont des partenaires importants pour le ministère de la Famille et des Aînés dans la réalisation de sa mission auprès des familles et des enfants du Québec. Afin de reconnaître leur importance, notre gouvernement a répondu en grande partie à leur

demande dans le dernier budget en confirmant une nouvelle hausse de financement de 2 millions de dollars par année pour 2012-2013, pour 2013-2014 et de 3 millions de dollars pour 2014-2015. Cette hausse comprend 200 000 \$ par année pour les haltes-garderies. En 2011, notre gouvernement avait déjà accordé aux OCF, une hausse de financement de 1 million de dollars de 2011-2012 à 2013-2014. Avec ces nouvelles augmentations, le financement annuel pour la mission globale des OCF s'élève à 19,6 millions de dollars.

De plus, il faut rappeler que notre gouvernement a augmenté régulièrement le financement des haltes-garderies communautaires depuis les dernières années. Leur financement se chiffre maintenant à 3,85 millions de dollars.

Notre gouvernement a toujours été sensible à la réalité des OCF. De 2003-2004 à 2011-2012, le financement des OCF, incluant les regroupements, sont passés de 11,6 millions de dollars à 19,6 millions de dollars, une augmentation de 69 %.

Le ministère de la Famille et des Aînés a à cœur de soutenir les OCF dans leur rôle. C'est pourquoi nous continuons à travailler ensemble à favoriser le mieux-être et l'épanouissement des familles québécoises.

La ministre de la Famille,



Yolande James